Note comparative sur l'anonymat, les coûts et la rapidité

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les fondateurs issus de pays de droit civil attendent parfois de Singapour l'opacité des anciens centres offshore. Ce n'est pas le cas. Les administrateurs et les actionnaires de toutes les sociétés singapouriennes figurent au registre public, les bénéficiaires effectifs sont inscrits dans un registre central accessible aux autorités, et les relations de nominee doivent être déclarées. La Suisse publie les associés d'une GmbH, mais tient les actionnaires d'une AG à l'écart du registre public. Son registre fédéral de transparence des ayants droit économiques, adopté dans le cadre de la réforme LBA de 2024 à 2026, n'était pas encore opérationnel au 30 juin 2026.[1] Les deux places donnent aux autorités de poursuite et aux autorités fiscales un accès complet. Toutes deux échangent ces informations au titre de la NCD (CRS) et, à partir de 2026 et de 2027 respectivement, au titre du Crypto-Asset Reporting Framework examiné au chapitre VII.

En matière de coûts et de rapidité, Singapour l'emporte la première année et la Suisse la cinquième. Une Pte. Ltd. coûte moins de 5 000 S$ à constituer et de 5 000 à 15 000 S$ par an à entretenir avec un nominee director et un secrétaire. Une GmbH suisse coûte de 5 000 à 10 000 CHF à constituer et un montant annuel similaire pour la comptabilité, la renonciation à la révision (opting-out) et un gérant résident. La

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

fondation suisse fait figure d'exception onéreuse : 15 000 à 40 000 CHF pour l'établir et 20 000 à 60 000 CHF par an pour la faire fonctionner avec des comptes révisés et des émoluments de surveillance. Ces montants procurent un véhicule que le marché et les régulateurs traitent comme indépendant, ce qui est précisément la raison d'être d'un véhicule de trésorerie.

Notes

1. Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM ; TJPG), adoptée par le Parlement en 2025 ; l'entrée en vigueur et la mise en service du registre seront fixées par le Conseil fédéral. La partie F, chapitre VI, expose l'état de la réforme. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com